



POUR PUBLICATION IMMEDIATE  
JEUDI, LE 8 OCTOBRE 1964.

N° 73

Référence à la Commission mixte internationale  
sur le Niveau des Grands lacs

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont soumis ensemble à la Commission mixte internationale un renvoi sur le niveau des Grands lacs. Voici le texte de ce renvoi:

"Désirant établir si, dans le bassin des Grands lacs, des mesures pourraient permettre, dans l'intérêt public, de régulariser davantage le niveau des Grands lacs, ou de l'un quelconque d'entre eux, ainsi que leurs masses d'eau communicantes, pour réduire les extrêmes de niveau qui se sont produits et pour obtenir, dans ces eaux, les effets avantageux mentionnés ci-dessous, les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont pris la décision de déférer la question à la Commission mixte internationale pour qu'elle l'examine et fasse rapport conformément à l'Article IX du Traité des eaux limitrophes (1909).

Ils souhaitent que la Commission étudie les divers facteurs de fluctuation de ces eaux et déclare si, à son avis, il y aurait lieu du point de vue de l'intérêt public et des deux gouvernements d'adopter des mesures tendant à assurer une amélioration et une gamme de niveaux plus avantageuse,